

PROCEDURE D'ADMISSION: Elle se déroule en trois phases

1) Tests sur neige: Alpin: Selon convocation ⁽¹⁾
Nordique: Selon convocation ⁽¹⁾

Une convocation sera adressée par courriel aux familles qui auront sollicité une demande d'inscription en section sportive pour leur enfant .

Une première sélection sera réalisée à l'issue de ces tests dont les résultats seront communiqués dans un délai de 15 jours. En cas de résultats positifs, une convocation pour les tests physiques sera jointe à l'envoi.

2) Tests physiques: Selon convocation ⁽¹⁾

(1) : En raison du contexte de crise sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de fixer de dates pour l'ensemble des tests. Les dates seront communiquées avec les convocations.

3) Commission d'Admission: Début juin

Présidée par le chef d'établissement, cette commission est composée des professeurs d'EPS , du conseiller principal d'éducation, des cadres sportifs partenaires et de représentants des parents.

Elle s'appuie sur:

- Les résultats aux tests sportifs.
- Les résultats scolaires de l'année en cours qui devront permettre d'envisager de manière satisfaisante une poursuite d'étude jusqu'à la fin du cycle collège 3ème générale.

Une attention particulière est portée au dossier scolaire dans son ensemble

Si sa candidature est retenue, l'élève sera admis.e. dans la classe proposée par le conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux procédures en matière d'orientation.

ATTENTION :

*Si l'enfant relève d'un autre secteur scolaire que celui du collège des Rousses, **une demande d'assouplissement à la carte scolaire** devra être sollicitée auprès de la direction académique du département d'origine (formulaire à retirer dans l'établissement où est scolarisé l'élève).*

La décision finale sera communiquée après la réunion de la commission d'admission et de la commission d'assouplissement à la carte scolaire.

Une participation financière au fonctionnement du comité pourra être demandée (encadrement sportif hors Education nationale) - Montant maximal annuel: 150 € , déductible au titre des dons (66%).

CONTACTS :

M. COUTROT : Principal - Mme PARISSI : Professeur EPS coordinatrice section, - M. ROYDOR : C.P.E.

TELEPHONE : 03 84 60 03 03 - **MAIL :** ce.0390923s@ac-besancon.fr

Retrouvez la vie des sections sportives sur:

<https://www.facebook.com/Section-Ski-Haut-Jura-617015521825809>



Sections Sportives

SKI Alpin SKI Nordique

COLLEGE le ROCHAT— 97 Montée du Rochat—39220 LES ROUSSES

☎ 03 84 60 03 03 - ✉ ce.0390923s@ac-besancon.fr 🌐 www.clg-le-rochat.ac-besancon.fr

OFFRE DE FORMATION

Dans le cadre d'une section sportive, le collège des Rousses à des jeunes skieurs motivés la pratique renforcée de 2 disciplines au choix :

- Le ski alpin à partir de la classe de 6ème
- Le ski nordique à partir de la classe de 5ème

Les élèves sont encadrés par des **enseignants d'E.P.S. spécialisés** et des **entraîneurs diplômés d'Etat (B.E.)**. Les entraînements se déroulent en lien avec **le lycée de Morez et nos 2 partenaires : le Comité départemental de ski et le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.**

Un emploi du temps aménagé annualisé permet d'allier pratique sportive de haut niveau et réussite scolaire optimale.

- En **automne** : **2 heures** d'entraînement par semaine en plus de l'EPS pour les 5èmes /4èmes , **3 heures pour les 3èmes** basées sur la préparation physique (endurance, vitesse, renforcement musculaire, coordination, proprioception...) et la reprise du ski
- En **hiver** (10 semaines) : **6 heures** de ski hebdomadaires
- Au **printemps** : **2 heures** d'EPS supplémentaires avant de reprendre les entraînements fin mai

En complément, des stages ou journée d'entraînement délocalisés sont également proposés aux élèves.

Depuis 2018, des relations privilégiées ont été nouées avec un établissement scolaire norvégien (NTG-U Baerum).



OBJECTIFS

- Aider le jeune** à se construire en tant que personne à travers la pratique du sport, notamment le ski.
- Former pas à pas un INDIVIDU ÉDUQUÉ**, persévérant, motivé, capable de s'organiser et de s'intégrer socialement en lui permettant de vivre des expériences motrices suffisamment variées pour qu'il puisse s'adapter rapidement aux situations nouvelles rencontrées dans les activités de moyenne montagne.
- L'accompagner vers SON plus haut niveau** de réussite sportive pour lui permettre:
 - de réussir sa vie physique future d'adulte,
 - de construire un parcours scolaire adapté à ses aspirations professionnelles
 - d'envisager une carrière de sportif de haut niveau

IMPORTANT

Les jeunes bénéficient de tous les cours proposés aux autres élèves du collège. Des dispositifs de rattrapage sont prévus en cas de stages ou de compétitions.

LES ATOUTS

Situé au cœur de la station des Rousses, l'établissement bénéficie d'un environnement exceptionnel de **pleine nature** permettant la pratique d'activités sportives diversifiées.

Les jeunes se rendent très rapidement sur leurs lieux d'entraînement.

En complément du terrain de jeu naturel immédiat, ils ont accès au gymnase et au plateau sportif qui jouxtent le collège.

INTERNAT : Pour les élèves intégrant la section en classe de 4ème ou de 3ème, un hébergement au lycée polyvalent Victor Bérard de Morez est envisageable selon les places disponibles. Pour les autres niveaux, se renseigner sur la possibilité de familles d'accueil.

LES RESULTATS

Scolaires:

La réussite scolaire de tous les élèves constitue une priorité de l'établissement.

Les résultats au diplôme national du brevet (toujours supérieurs à 90% de réussite depuis plusieurs années) sont supérieurs aux moyennes départementales, académique et nationales. 100 % des élèves scolarisés en classe de 3ème sections sportives ont obtenu leur diplôme.

Sportifs:

Depuis plusieurs années, les élèves des sections sportives ont obtenu plusieurs titres de champion académique UNSS en cross, ski alpin, ski de fond, raid multisports.

Les équipes du collège sont régulièrement qualifiées pour les championnats de France UNSS. La situation sanitaire en 2020 et 2021 n'a pas permis l'organisation de la plupart des épreuves.

Les élèves de sections sportives sont nécessairement licenciés à l'association sportive du collège. Ils se doivent de participer aux épreuves UNSS Ski, mais également à toutes les autres rencontres sportives UNSS en concertation avec les professeurs responsables, notamment celles liées au calendrier des cross départementaux et académiques.

Une inscription en club et la pratique de compétitions sont vivement conseillées.